

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2024-077

L'an deux mille vingt quatre, le 26 juin à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick DARY.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 6 juin 2024

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 19
 votants : 24

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Annick HUCHET, M. François BOISSERIE, M. Philippe SUDRAT, Mme Céline BOYARD, M. Roland POURCHET, M. Jean-Claude FRACHET, M. Laurent GORYL, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Monique PLAZZI, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, Francis CUBERTAFON, Mme Pascale BRACHET et Mme Stéphanie TOESCA.

ABSENTS Excusés : M. Daniel BOISSERIE, M. Pierre MILLET-LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Jacques BLONDY, Mme Evelyne MACHANE, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Delphine PERRIER GAY, M. Ludovic TURPIN, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Alain BLONDY.

Pierre ROUX donne pouvoir à Céline BOYARD
Evelyne MACHANE donne pouvoir à François BOISSERIE
Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Laurent GORYL
Alain BLONDY donne pouvoir à Annie ARNAUD

SECRETAIRE : Stéphanie TOESCA

OBJET :

Association "Les Amis des
culs noirs"

Demande de subvention
Année 2024

Rapporteur : R. POURCHET

Vu les statuts de la Communauté de Communes ;

Considérant que l'Association "Les Amis des Culs Noirs" sollicite de la Communauté de Communes l'octroi d'une subvention de 1 000 € en vue de l'organisation de sa traditionnelle manifestation autour du porc culs noirs qui se tiendra le 4 août 2024 ;

Considérant le thème de la manifestation (le porc cul noir) ;

Considérant la compétence de la Communauté de Communes en matière de « *promotion des productions et produits locaux emblématiques* » parmi lesquels compte le porc culs noirs ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **accorde** une subvention de 1 000 € à l'association "Les Amis des Culs Noirs" en vue de l'organisation de sa manifestation qui se tiendra en août à Ségur ;
- **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

La secrétaire

S. TOESCA



Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le Président



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.